



## **Arnaques aux services à domicile**

### **PRUDENCE**

Le retour des beaux jours s'accompagne souvent de celui des services à domicile, notamment des nettoyages de façades, toits et volets de maisons individuelles, proposés par des personnes itinérantes. Les aînés sont la principale cible de personnes malintentionnées, qui proposent des tapis ou des travaux d'entretien à des prix surfaits. Or, le travail n'est généralement pas conforme à la prestation convenue, et peut même provoquer des dégâts importants sur la faune et la flore (pollution à l'eau de Javel notamment). En outre, il arrive que les protagonistes en profitent pour dérober de l'argent et des objets de valeur ou qu'ils s'éclipsent avant d'avoir commencé le travail, lorsqu'ils ont obtenu une avance pécuniaire.

Chaque année, à cette période, la police déplore de nombreuses plaintes pour des escroqueries perpétrées à domicile et qui visent en particulier les aînés.

### **Les conseils de la police**

- Ne laissez pas entrer des inconnus dans votre logement ! Un ouvrier doit avoir pris rendez-vous avant de venir chez vous.
- Sauf avis préalable en bonne et due forme ou confirmation d'une entreprise reconnue, refusez toute proposition, aussi avantageuse soit-elle en apparence.
- En cas de doute, exigez les coordonnées de l'entreprise et renseignez-vous immédiatement auprès de la société indiquée.
- N'entrez pas en matière avec ces personnes même pour discuter ; le dialogue sert à vous distraire !
- Fermez systématiquement votre porte à clef, que vous soyez chez vous ou non.
- Ne conservez à votre domicile qu'un minimum d'argent et d'objets de valeur.
- Si vous faites l'objet d'une sollicitation douteuse, relevez le maximum de détails et signalez rapidement le cas à la police via le 117.
- Parlez-en autour de vous, en particulier aux aînés de votre entourage.